Dernière Heure

Bruxelles, 23 décembre. — Les funérailles du docteur Paepe, mort à Cannes, auront lieu jeudi prochain : elles donneront lieu à une imposante manifestation socialiste.

De très nombreuses députations des cercles socialistes de la Belgique, avec musique assisteront à la cérémonie.

Des députations d'Angleterre, d'Allemagne, de Hollande et de France sont arrivées.

Plusieurs discours seront prononcés.

LE Crime d'Ascq

Notre enquête

Nous avons tenu à connaître l'opinion générale de la commune concernant les arrestations que nous avons annoncées de César Marescaux et de Louis Choquel, tous deux menuisiers à Ascq.

Deux courants très distincts divisent les avis des habitants: les uns croient fermement à la non-culpabilité des inculpés et emploient tous les moyens de persuasion pour en convaincre leurs auditeurs; tandis que les autres partagent les présomptions de la justice et les croient capables d'avoir commis ce crime qui passionne la commune entière.

Dans l'enquête, à laquelle nous nous sommes livré, en attendant la descente du Parquet, nous avons même entendu dire que bien des habitants seraient disposés à parler et à déclarer que le *tisonnier* appartient à l'un des deux prévenus, s'ils ne craignaient la justice et surtout la haine de quelques-uns de leurs concitoyens. Il est vraiment fâcheux que des citoyens de la République Française aient encore de ces puérilités; car il est certain que le désir de tous est de voir punir le ou les auteurs de cet odieux attentat. Mais, voici venir le Parquet qui va tenter un coup sérieux, sinon décisif.

La descente du Parquet

Le Parquet de Lille, représenté par MM. Welter, procureur de la République; Legrand, juge d'instruction, et Dufour, greffier, a opéré une nouvelle descente hier à une heure, dans la commune d'Ascq. Depuis les arrestations de Marescaux et Choquel les langues se sont un peu déliées et nombre de témoins, qui n'avaient pas été entendus lors des enquêtes précédentes, ont été convoqués par la justice.

Tout d'abord, après avoir déposé dans la salle de la Mairie les pièces à conviction qu'ils avaient apportées avec eux, MM. les membres du Parquet se sont rendus chez M. le curé Dillies, où ils ont reconstitué la scène du crime et procédé à un long interrogatoire, qui n'a pas duré mois d'une heure et demie. Cette enquête, au presbytère a été tenue complètement secrète; néanmoins nous avons pu savoir que M. Dillies a répondu qu'il n'était pas surpris des deux arrestations opérées, que c'étaient deux mauvais sujets, dont l'un, Marescaux, n'était qu'un *Pitaie*. Il est satisfait de voir les deux inculpés en prison; mais il ne voudrait pas les voir condamner à mort pas plus qu'acquitter.

Cette première enquête terminée, le Parquet est revenu à la Mairie pour l'audition des témoins qui avaient été convoqués.

Il a entendu simultanément, MM. Jean-Baptiste Dufresnes, magister; Desquiens, maire; Mme Christiaens, cabaretière; M. Nounez, ouvrier à l'usine de Fives; Salomé et Leclercq, instituteurs adjoints; Gilquin et Oscar Desquiens, cultivateurs.

Dans ces dépositions, les plus importantes ont certainement été celles de Mme Christiaens et MM. Nounz et Salomé. Nous allons essayer de les reconstituer d'après les renseignements particuliers que nous avons pu recueillir.

Les principales dépositions

Mme Christiaens est la cabaretière chez laquelle, la veille du crime, Marescaux et Choquel se sont livrés à de nombreuses libations et d'où ils sont sortis le soir, vers neuf heures et demie, le dernier laissant une dette de 3 francs et commandant de lui préparer du café pour le lendemain matin à 5 heures 1/2. Choquel est revenu en effet, le matin de la découverte du crime, dans ledit estaminet, vers 7 heures 1/2, et n'y a pris qu'un verre de liqueur, prétextant qu'il venait de boire ailleurs du café froid, il solda sa dette de la veille avec une pièce de 5 francs et partit soi-disant pour Cysoing.

M. Nounez, ouvrier à l'usine de Fives, confirme la déposition précédente. Il a consommé toute la soirée avec les deux inculpés dans l'estaminet Christiaens. Quand Choquel a commandé son café pour le lendemain matin, il lui a fait la réflexion qu'il trouvait bizarre qu'un homme marié, vivant en famille, commandât du café pour le lendemain matin, dans un estaminet. Choquel ne répondit rien et quitta peu après le débit.

Le témoin a vu l'inculpé régler son compte de la veille avec une pièce de 5 fr. et l'a entendu annoncer son départ pour Cysoing. Il a été très surpris de le retrouver à Hellemmes à l'estaminet Barge, c'est-à-dire, dans une direction diamétralement opposée.

Quant à M. Salomé, après avoir dit qu'il tenait de son collègue M. Leclercq, que le tisonnier avait été reconnu dans la classe de ce dernier par un enfant Marescaux, il a déclaré au Parquet qu'il n'avait fait que reporter une rumeur publique.

Du reste M. Leclercq qui, a été entendu ensuite, a complètement nié le fait; les magistrats n'ont pas insisté sur ce point. Mais, où la déposition de M. Salomé devient intéressante, c'est lorsqu'il dit que Choquel, le mardi matin, avant de prendre le train, avait acheté douze poissons qu'il avait payés en changeant une nouvelle pièce de 5 francs et en disant à la marchande de les porter à sa femme.

Or il y avait à peine quelques minutes qu'il venait de changer l'autre pièce de 5 francs chez Christiaens, quand l'inculpé a fait ce second échange.

Le Parquet a retenu cette seconde partie de la déposition de M. Salomé parce qu'elle est confirmée par la marchande de poissons et par Mme Choquel elle-même et qu'il a trouvé bizarre qu'un homme qui le lundi soir faisait 3 fr. de dette à l'estaminet fût à même de changer le mardi matin, vers 6 heures, plusieurs pièces de 5 francs.

Ces dépositions importantes, comme nos lecteurs peuvent s'en rendre compte, sont plutôt à la charge de Choquel qu'à celle de Marescaux. Concernant ce dernier, le Parquet a reçu une singulière déposition. Il paraît que le lundi qui a précédé son arrestation, Marescaux est allé trouver le curé d'Hellemmes pour lui demander de dire des prières afin d'arriver à la découverte des coupables du double attentat du presbytère.

Le curé d'Hellemmes lui a dit de revenir deux jours après soit le mercredi.

Quand l'inculpé retourna à Hellemmes comme il était convenu pour connaître la réponse, le curé lui dit que dans deux heures les coupables seraient entre les mains de la justice. Et, précisément, à l'heure dite, Marescaux et Choquel étaient arrêtés. Aussi dans la commune les esprits ont été frappés de cette coïncidence et d'aucuns se sont écriés que le curé d'Hellemmes était un sorcier.

Le Parquet a encore entendu M. Apourchaux, le débitant de tabac, chez qui avait été acheté le tabac à priser trouvé au presbytère. Ce témoin n'a fait que confirmer que le paquet venait bien de chez lui; mais il n'a pu désigner l'acquéreur. Tout ce que les magistrats [illegible] tuellement et que la belle-sœur de Marescaux a aussi cette même passion.

Après l'audition des témoins

La série des témoignages épuisés, le Parquet est allé opérer une nouvelle perquisition chez Marescaux, ou plutôt chez sa belle-mère, Mme Rivière, épicière. Là, après avoir encore interrogé toute la famille, il a saisi trois paires de bottines et un chapeau neuf acheté chez Douez (Ennequin, Grand'Place à Lille), et a repris le train de 7 heures 1/2 pour rentrer à Lille.

Nous avons alors repris notre enquête qui nous semblait devoir être beaucoup plus intéressante que la première; car les langues commençaient à se délier.

C'est ainsi que nous avons appris que le vénérable curé d'Ascq avait dit dans la maison de M. Constantin Sabin, boucher, à M. Louis Droulers, en parlant des inculpés : **Ce sont eux ! Ce sont bien eux !**

Le conseil de fabrique de la paroisse a aussi travaillé à l'établissement de ses comptes. Or, il en résulte que l'encaisse de la fabrique devait être de 1.800 fr. environ.

Quand on dit à M. Dillies qu'il y avait dans la cassette une somme de 800 et quelques francs, il répondit au lendemain de l'attentat, que ce devait être la somme intacte, que les voleurs n'avaient pas dû y toucher. Comme on le voit, d'après les comptes, on a dû enlever une somme de 1.000 fr. environ.

D'un autre côté, nous avons su que quelques jours avant son arrestation, Choquel se trouvait dans un estaminet où il plaisantait avec un autre consommateur à tel point que celui-ci vexé lui dit : « Toi, tâches de te taire ; tu es l'assassin du curé ! » Au lieu de répondre à cette attaque directe, Choquel parut très gêné et s'empressa de payer sa consommation et de sortir.

Enfin, le jour de la découverte du crime, soit le mardi matin, il est arrivé vers six heures et demie, tout essoufflé et paraissant tout bouleversé, à l'estaminet du « Rossignol » où il demanda si on ne savait pas où était César Marescaux, qu'il en avait absolument besoin.

Puisque nous relevons tout ce qui se dit et se répète dans la commune, rappelons que les deux inculpés ont travaillé ensemble au presbytère quelques jours avant le crime; qu'ils se sont servis, pour forcer quelques serrures, des outils appartenant à la cure et que seul un habitué pouvait trouver, car ils étaient cachés dans un petit débarrassoir près de la cuisine; qu'en les apercevant César Marescaux n'a pu s'empêcher de s'écrier : « *Çà, c'est les outils de M. le curé* » (sic); que les malfaiteurs devaient connaître parfaitement l'immeuble et qu'ils ont pénétré par la troisième fenêtre, la seule dont les volets ne fermaient pas; et enfin ils ne sont devenus assassins que lorsqu'ils ont été découverts par Rosine Marescaux, qui était entrée dans la cuisine pour prendre une lumière et qui s'enfuyait lorsqu'elle a été bâillonnée et frappée avec la bouteille.

En résumé, la justice croit avoir fait un grand pas dans la voie de la découverte des auteurs du crime et compte sur les derniers aveux des inculpés pour punir les coupables, au grand soulagement de la population tout entière.

AJAX.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Récompenses honorifiques.— Le Ministre de la Marine, par décision du 20 décembre, accorde les récompenses suivantes dans tout l'arrondissement maritime de Dunkerque. — Lauwick, matelot, médaille d'argent de 2me classe, déjà titulaire de quatre témoignages officiels de satisfaction et de deux médailles ; Le Thiesse, matelot ; témoignage officiel de satisfaction ; Jacob, témoignage officiel de satisfaction ;

Robert, témoignage officiel de satisfaction sauvetage de la goëlette danoise Vestervih, en perdition en face de fort Mardyck, 10 octobre; Rivet, matelot, médaille d'or de 2e classe déjà titulaire d'un témoignage officiel de satisfaction et de 2 médailles, sauvetage de deux femmes à Berck-sur-Mer, 26 septembre; Hars maître au cabotage, médaille d'argent 2e classe déjà titulaire d'un témoignage officiel de satisfaction Renard, maître de pêche, médaille d'argent 2e classe déjà titulaire d'un témoignage officiel de satisfaction.

Edmond, maître de cabotage, témoignage officiel de satisfaction, déjà titulaire d'une médaille ; Benard, maître de pêche, témoignage officiel de satisfaction; Barras, maître de pêche, témoignage officiel de satisfaction; Gilbert, matelot, témoignage officiel de satisfaction ; Babelaere, matelot, témoignage officiel de satisfaction ; Barru, matelot, témoignage officiel de satisfaction ;

Malahieude, matelot, témoignage officiel de satisfaction.

Lecœur, brigadier de douanes, témoignage officiel de satisfaction.

Cousin, cabaretier, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage de la goëlette danoise « Vestervig », en perdition, en face de Fort-Mardyck, 18 octobre.

Bloquet, matelot, témoignage officiel de satisfaction ; déjà titulaire de deux témoignages officiels de satisfaction : sauvetage d'un homme dans le port de Dunkerque, 19 octobre.

Brebant, matelot, témoignage officiel de satisfaction : sauvetage d'un enfant à Calais, 3 octobre.

Chronique locale

ROUBAIX

Cercle Horticole de Roubaix. — Voici la liste des récompenses décernées en 1890, par le Cercle Horticole de Roubaix et remises aux lauréats en assemblée générale du 21 décembre 1890.

Grand-Marché aux fleurs, 26 avril 1890.

Plantes fleuries et ornementales. — 1er prix, médaille d'or, Hippolyte Willens, horticulteur, Tourcoing; 2e, méd. de vermeil gr. mod., J.-B. Willems, hort., Roubaix; 3e, méd. de vermeil, gr. mod., Jules Willems, hort., Roubaix; 4e, méd. vermeil, 1re classe, Henri Potier hort., Croix; 5e, méd. arg. gr. mod., J. Pennel, Roubaix; 6e, méd. d'arg. gr. mod., Ap. Honory, hort., Croix; 7e, méd. arg. 1re classe, Pouchart, hort., Croix; 8e, méd. arg. 1re classe, Wyffels, hort., Wasquehal; méd. arg. 3e cl., Boucan, hort., Roubaix.

Plantes vivaces de pleine terre. — 1er prix, méd. vermeil gr. mod., avec félicitations du jury, J.-B. Delevoy, hort., Croix; 2e, méd. vermeil 1re cl., Dubar-Delevoy, hort., Tourcoing; 3e, méd. vermeil 1re cl., V. Lesaffre, hort., Mons-en-Barœul; 4e, méd. arg. gr. mod., L. Pollet, hort., Wasquehal; 5e, méd. arg. 2e cl., Edouard Seys fils, hort., Hem; 6e, méd. arg. 2e cl., J. Lepers, hort., Wasquehal; 7e, méd. arg. 3e cl, L. Stalens, hort., Mouveaux.

Bouquets. — Méd. arg. gr. mod., Mme Willems, Roubaix.

Claies à ombrer. — Méd arg. Mme veuve Toulet et fils, fabricants, Roubaix.

***

Visites de Jardins. — Jean Florence, jard chez Caulier, Tourcoing, rappel de méd vermeil; F. Berlemont, jard chez Rousseau, Roubaix, rappel de méd vermeil 1re classe; Camille Vromand, jard. Roubaix, rappel de méd vermeil 1re classe; Emile Meurillon, jard chez Heyndrickx, Roubaix, rappel de méd vermeil gr mod; J. Bayart, jard chez Voreux, Roubaix, rappel de méd vermeil gr mod; Denis Malaise, jard chez Mme veuve Motte, Roubaix, rappel de méd de vermeil gr mod; Louis Dubire, hort Roubaix, méd vermeil gr mod; E. Bongard, jard-chef, chez Crespel-Tilloy, Loos, méd de vermeil gr mod; Constant Helsens, jard chez Portier, Billy-Montigny, méd de vermeil gr. mod; F. Brongniez, jard-chef de la ville de Tourcoing, méd vermeil gr mod; Ch. Hannart, prop. Roubaix, méd vermeil 1re classe; J. Gillard, jard chez Mme veuve Duhamel, Roubaix, méd de vermeil 1re classe; Fr. Dusaulier, jard chez Valentin Rousselle, méd arg gr mod; J. Decottignies, jard chez Voreux-Ramart, Roubaix, méd arg gr. mod; Achille Bossut, jard chez Fr. Masurel, Mouveaux, méd arg gr mod : Louis Delaye, jard. chez Druon, Croix, méd arg gr mod; Ad. Leclercq jard chez F. Ternynck, Roubaix, méd arg gr mod; Timmerman, jard chez J.-B. Pennel, Roubaix, méd arg gr mod; César Fontaine, maraicher, au Laboureur, méd arg gr mod; Henri Lerouge, jard. chez Mme veuve Delattre, Marcq, méd arg 1re classe; Bricout, jard chez Gratry, Halluin, méd. arg 1re classe; F. Duhamel, jard. chez Mme veuve L. Lefebvre, Roubaix, méd arg 1re classe; F. Vannert, jard chez J. Lagache, Roubaix, méd. arg 1re classe; Henri Delcourt, jard chez Page-Leborgne, Roubaix, méd arg 1re classe; Ch. Demailly, jard chez Grathys, Halluin, méd arg 2e classe; J.-F. Lepers, hort., Wasquehal, méd arg 2e classe.

Exposition de chrysanthèmes des 16 et 17 novembre 1890. — Ad. Leclercq, jard chez Ternynckx Roubaix, palme en vermeil; Achille Bossut, jard chez F. Masurel, Mouveaux, méd vermeil gr mod. E. Lerouge, jard chez Ferlié, Croix, méd vermeil 1re classe; Bricout, jard chez Gratry, Halluin, méd vermeil, 1re classe; Louis Delaye, jard chez Druon, Croix, méd arg gr mod; A. Lerouge, jard chez Mme veuve Wallaert, Croix, méd arg 1re cl.; Demartelaere, jard chez J. Lefebvre, Roubaix, méd arg 1re classe.

MM. Delombaerde, hort. à Mouveaux, méd. arg. de 2e classe; H. Lerouge, jard. chez Ve Delattre, Marcq, méd. d'arg 2e classe; J. Gillard, jard chez Mme Duhamel, Roubaix; méd. arg. de 2e cl. P. Duhamel, jard. chez Lefebvre, Roubaix, méd. arg. de 2e cl. H. Sturbaut, jard. chez Mme Vve Grimonprez, Roubaix, méd. arg. 3e classe.

Mention honorable à M. Delombaerde, hortic. à Mouveaux.

Concours mensuels. — Médaille d'argent : Robert, artiste peintre à Roubaix, pour fleurs coupées; Anatole Lerouge, méd arg pour fleurs coupées : E. Lerouge, jard. chez M. Ferlié, Croix, méd arg pour primeurs; L. Delaye, jard. chez Druon, Croix, méd arg pour primeurs, offerte pa un anonyme.

Apports aux assemblées générales. — Médaille d'argent 1re classe Jean Gillard, pour culture maraîchère; Méd arg 2e cl Louis Delahaye, pour culture maraîchère; Méd arg 1re cl E. Lerouge, pour floriculture; Méd arg 1re cl J. Gillard, pour floriculture; Méd arg 2e cl J. Gillard, pour fruits; Méd de bronze Félicien Duhamel, pour fleurs coupées.

Un accident. — Avant-hier, un jeune employé de 17 ans, nommé Emile L.., demeurant rue de Crouy, montait un escalier avec une pièce de tissus, lorsqu'il glissa et tomba. Dans sa chute il se fit une entorse à la cheville gauche.

Transporté chez M. Airenti, masseur, rue du Grand-Chemin, 57, il fut immédiatement massé à la partie blessée et le jeune homme put reprendre son travail immédiatement après.

Fausse alerte. — Hier soir vers sept heures et demie le tocsin s'est mis en branle annonçant un incendie. Renseignements pris on sut que c'était une fausse alerte et qu'aucun sinistre ne s'était déclaré.

Accident. — Lundi soir, un accident qui aurait pu avoir des suites graves, s'est produit rue des Longues-Haies, chez M. Léopold Vaucauwenberghe. La lampe à pétrole, qui était retenue au plafond par un simple crampon, s'est détachée et est tombée sur la tête de M. Vaucauwenberghe qui en a été quitte pour la peur.

Un feu de cheminée. — Un feu de cheminée sans importance s'est déclaré lundi vers une heure un quart de l'après-midi chez M. Ringeval, cabaretier, angle des rues du Pays et Pellart.

Un voisin M. Venambre, tailleur qui le premier s'aperçut du fait prévint immédiatement M. Ringeval. Quelques minutes après tous dangers avaient disparu, les dégâts sont de peu d'importance.

Malade sur la voie publique. — Lundi vers midi et demi, une femme tomba malade rue Pellart ; elle fut transportée chez M. Delcroix, pharmacien, même rue. On appela le docteur De Gand qui lui donna les premiers soins et ensuite la fit transporter à l'Hôtel-Dieu.

Cette femme se nomme Françoise Vanmarck, âgée de 77 ans, habitant rue Decrême.

Une vive discussion. — Lundi soir, vers six heures et demie, l'agent Olivier passant rue de l'Ommelet constata qu'il y avait un rassemblement en face de chez Mme V..., boulangère. Il apprit bientôt que le nommé Georges Vlighe, 29 ans avait une discussion avec sa tante, et que par ce fait avait occasionné un rassemblement de cent cinquante personnes environ. L'agent Olivier a dressé procès-verbal.

Tapage nocturne. — La femme du nommé Camille Vanandenhove, tisserand au hameau de la Justice, a quitté depuis un certain temps le toit conjugal et habite rue des Longues-Haies.

Camille Vanandenhovene peut oublier sa femme et pour dissiper son chagrin, s'adonne à la boisson c'est ainsi que lundi soir étant dans un complet état d'ivresse, il se rendit rue des Longues-Haies injuria l'infidèle et fit grand tapage ce qui occasionna de suite un grand rassemblement de plus de 200 personnes.

Les agents que le bruit avait prévenus menèrent au poste Vanandenhove

— Lundi, vers dix heures du matin, l'agent Hennebelle était de service rue des Longues-Haies. Il constata que le nommé Torfs-Gommaire, tisserand âgé de 42 ans était en état d'ivresse, criant et gesticulant et faisant des reproches à sa femme qui s'était sauvée en l'apercevant en cet état. Cette scène avait occasionné un nombreux rassemblement, l'agent l'invita à rentrer tranquillement chez lui, mais il refusa et pour le contrarier, il demanda à ce qu'il fut conduit au dépôt, l'agent qui était de son avis, l'a conduit au dépôt de sûreté du 3e arrondissement.

Cercle militaire. — La Commission du Cercle militaire a l'honneur d'informer MM. les officiers, que la conférence de mercredi prochain, veille de Noël, est remise au samedi 27 courant, à 8 h. 1/2 du soir.

Avis aux ouvriers teinturiers en cotons, soies et laines. — Une réunion aura lieu le dimanche 28 décembre 1890, à 5 heures du soir, au Théâtre des Menus-Plaisirs, rue Cugnot, 8, à l'Epeule, chez M. Emile Desmettre, pour la formation d'une Chambre syndicale.

On y invite tous les teinturiers de Roubaix et des environs.

Tombola des Ecoles maternelles. — Dimanche 21 décembre a été tirée, à l'Ecole maternelle de la rue de Blanchemaille, la tombola organisée en octobre dernier au profit des pauvres petits enfants des Ecoles maternelles de la ville. Toutes les personnes qui ont contribué directement ou indirectement à cette loterie auront la satisfaction d'avoir fait bien des heureux qui, grâce à eux, auront de chauds vêtements pour les protéger contre la rigueur du froid.

Ci-dessous les numéros sortis dans l'ordre du tirage :

17150	758	16546	15604	16560	16404	17384
19140	15852	15950	15390	16612	15829	15697
17396	17486	15737	17114	15693	17081	15463
15030	18427	19116	869	15442	661	15478
16080	18193	17320	15338	16055	632	16736
17084	17024	17811	18524	15453	16571	15978
16486	15266	18361	18991	18161	19128	15818
15256	15128	15395	19121	19193	15944	16746

Les lots gagnés sont à l'Ecole maternelle, rue de Blanchemaille.

TOURCOING

L'EMPRUNT DE LA VILLE DE TOURCOING

C'est hier qu'a eu lieu l'émission de 2000 obligations de 500 fr. 4 0/0, formant la première portion de l'emprunt de quatre millions autorisé par la loi du 31 juillet 1888, pour grands travaux d'utilité publique.

Comme on s'y attendait, l'émission a été une éclatante manifestation en faveur du solide crédit de la ville de Tourcoing. Le premier million à emprunter a été couvert plus de quatre fois.

A elle seule, la banque Verley-Decroix et Cie a apporté un total de souscriptions s'élevant à 2004 obligations.

Pour des capitalistes gros ou petits, qui n'éprouvent pas le besoin de faire de spéculation le placement de leurs fonds est évidemment avantageux.

Un intérêt de 4 0/0 pour des valeurs de tout repos, est certainement appréciable.

Un fait grave. — Nous avons parlé hier de l'arrestation de deux gamins qui, lundi à l'heure du dîner, tranchèrent une courroie de commande dans une filature de la ville.

Interrogés par M. le commissaire de police du 1er arrondissement, les deux bâcleurs C... et B..., âgés de 14 et 12 ans 1/2, déclarèrent avoir agi sur les excitations d'un ouvrier, ayant depuis peu quitté la fabrique, lequel leur avait promis « quelque chose. »

M. le commissaire a fait rechercher l'individu désigné qui a été mis en état d'arrestation.

C'est un sieur Edouard Vermeulen, 36 ans, débourreur, demeurant au Hallot.

Le procès-verbal a été établi par M. le commissaire de police, sous l'inculpation de tentative de destruction par promesses, d'une usine à feu, et complicité.

Le fait s'est produit à la filature Fourmentin, rue du Tilleul.

Les deux gamins avaient presque complètement coupé la courroie à l'endroit d'une couture. A la mise en marche, la courroie se rompit immédiatement. On serra aussitôt la prise de vapeur pour l'emballement du moteur pour éviter une catastrophe.

Les trois inculpés seront transférés aujourd'hui à Lille.

La loi Grammont. — Une contravention a été relevée à la charge du sieur Auguste D..., marchand de chicorée à Croix, pour mauvais traitements envers un animal domestique.

Plainte. — Mme Céline Aimbale, femme D..., demeurant au Blanc-Seau, a porté plainte pour injures contre un de ses voisins Alexandre S...

Vagabondage et mendicité. — L'un des deux individus qui pendant un certain temps importunèrent les habitants de la rue de Wailly, et qui fut arrêté samedi par l'agent Castelain, a comparu hier devant le tribunal correctionnel.

C'est un sieur Clément-Désiré Wibaux, demeurant à Roubaix. Il a été condamné à trois mois de prison pour mendicité et vagabondage.

Fraudeuse. — Les préposés de la brigade ambulante ont arrêté la nommée Julie Logie, journalière, née à Morselède (Belgique), qui fut trouvée nantie en revenant de Mouscron, d'un chargement assez considérable de café vert.

Les œuvres de M. Charpentier. — Voici l'extrait du rapport sur les envois de Rome, 1890 :

Section de musique (rapport de M. Camille Saint-Saens.

M. Charpentier, 2e année

Une symphonie pittoresque et sentimentale en 5 parties.

Sérénade, à la Fontaine, à Mule, sur les limes, Napoli.

C'est une suite d'impressions de voyage, tableaux détachés que relie un commun sentiment de mélancolie.

Cet envoi est des plus remarquables. L'auteur y montre un grand sentiment poétique, de l'originalité sans bizarrerie, de l'habileté dans la facture et dans le maniement des modulations, une grande ingéniosité peut être excessive dans l'instrumentation.

Ces défauts, s'il y en a, sont de ceux inhérents à la jeunesse et qui ne sauraient sans injustice lui être reprochés.

M. Charpentier a utilisé dans sa symphonie plusieurs thèmes populaires; quand il manque de distinction, l'auteur sait adroitement les rattacher à l'art élevé par des recherches inattendues, par des finesses de haut goût.

« Chaque année notre concitoyen reçoit les compliments les plus flatteurs pour ses œuvres. Quand nous les fera-t-il donc entendre que nous puissions à notre tour y applaudir. »

Marcq-en-Barœul. — Dimanche matin, vers six heures, M. Jean-Louis Lepere, fermier à Marcq, entendit un bruit insolite dans son hangar et s'y rendit immédiatement pour en connaître la cause. Il ne vit rien, mais par contre remarqua que sa plus belle poule qui perchait dans le hangar avait disparu.

Il alla voir au dehors, rien!

Alors il aperçut son domestique, un sieur Dubruile, sujet belge qui balayait la cour, et aussitôt M. Lepers l'aborda en ces termes : « Brigand, si tu ne me rends pas ma poule, je te fais arrêter. »

L'autre n'en entendit pas davantage, il abandonna son balai et court encore. L'enquête a établi qu'à 6 heures 1/2, il alla proposer la poule volée pour un franc à M. Cattebeugue, petit cultivateur du chemin des Peupliers.

— Dans la nuit de samedi à dimanche, une poule a été dérobée aux époux Wibaux, hameau du Plouy.

La gendarmerie de Tourcoing informe.

Halluin. — Dimanche soir, un nommé Claeys, rencontra le sieur Ducoulombier et sans aucun préambule, lui porta plusieurs coups d'un couteau poignard qu'il tenait caché et lui fit au bras gauche des blessures assez sérieuses.

Aux cris de la victime, un voisin, le nommé Lucien Vandame, accourut au secours, mais en arrivant, il est gratifié de deux coups de poignard dans le bras droit ; un troisième survint, c'est le sieur Jean-Baptiste Leplat, qui reçoit dans le dos un coup de l'arme que Claeys détient toujours, mais Leplat, qui est doué d'une force herculéenne, parvint, malgré sa blessure, à désarmer le forcené qui, alors, s'empressa de prendre la fuite.

Lundi vers le soir, M. Guffroy, commissaire de police, revenant de faire une enquête au sujet de cette scène, fit la rencontre d'un individu qui avait la tête enveloppée de loques, c'était le fameux Claeys, avec qui il entra en conversation. Le commissaire s'apitoya sur son sort et l'engagea à venir avec lui à son bureau, déposer une plainte contre ses agresseurs, qui certainement méritaient une condamnation exemplaire pour l'avoir mis dans cet état, il se plaignit de suite d'avoir été battu comme plâtre par trois hommes qui l'avaient presque tué. Claeys donna dans le panneau et accompagna le commissaire à son bureau, quelques minutes plus tard, il y avait un gros oiseau en cage. M. Guffroy a de nouveau donné raison au vieux dicton : Ruse et adresse valent mieux que force et rage.

Nous félicitons sincèrement le commissaire de police de son habileté en cette circonstance, car ce Claeys est un homme très dangereux. Quand donc se décidera-t-on à donner à la ville d'Halluin le nombre d'agents que réclame l'importance de sa population.

LILLE

Accidents.—Hier vers dix heures du matin, un sieur Edouard Orsomer, 33 ans, dévideur, demeurant rue des Fossés-Neufs, 67, a fait une chûte, boulevard de la Liberté et s'est fracturé la jambe gauche. Il a été transporté à l'hôpital de la Charité.

— Vers onze heures et demie du soir, un sieur Vansteenacker, Ferdinand, 18 ans, demeurant rue Monge, 7, a glissé place Vanhœnacker et s'est foulé le pied droit.

Mort mystérieuse — Une nommée Clément Suzanne, fille soumise, 21 ans, a été trouvée morte hier matin, dans sa chambre, rue Sans-Pavé, 16.

M. le docteur Hoschtetter a déclaré que cette mort était due à l'absorption d'ammoniaque. Une enquête est ouverte.

Une mère dénaturée. — La nommée Eugénie Camaud, femme Rousseau, 29 ans, demeurant rue de Ban de Wedde, 34, a été l'objet d'un procès-verbal, sous l'inculpation de séquestration d'enfants.

Vols.— Une information est ouverte au 5e arrondissement au sujet d'un vol de 400 kil. de cuivre commis la nuit avec escalade chez M. Delebart-Mallet, filateur, rue des Stations, 94.

— Le nommé Désiré Castelain, 27 ans journalier, demeurant, rue Balza, 35, a été l'objet d'un procès-verbal, pour vol de charbon à la gare des Postes, au préjudice de M. Carbonnet, rue des Postes, 199.

— Une information est ouverte au sujet d'un vol de 8 kilog. de beurre, valeur 24 francs, dans la voiture de M. Vanaverbecq, boulanger, rue de Wattignies.

— Le nommé Louis Vacquet, 63 ans, menuisier, rue Malsence 3 a été écroué à la maison d'arrêt pour vol de 40 à 50 jerseys au préjudice de M. Becquet.

Un fou. — La nuit de lundi à mardi, M. Désiré Liénard, 45 ans, demeurant à Fiers, de passage à Lille, a été subitement pris de folie. Il a été conduit d'urgence à l'hôpital St-Sauveur où son frère est venu le réclamer hier.

LE NORD

Terrible accident à Saint-Amand

Notre correspondant particulier de Saint-Amand nous télégraphie :

Lundi vers deux heures, M. Xavier Brachot, maître massier, chez M. Dorémieux, maître de forges, voyant dans les mitrailles à mettre au four à puddler, un obus entouré de plomb ou de cuivre, voulut le faire chauffer pour enlever cette matière hétérogène. Il n'avait pas plutôt jeté la pièce dans le foyer qu'une formidable détonation se fit entendre et qu'il tombait à la renverse. Un ouvrier qui le reçut dans ses bras constata qu'il expirait. Examiné on, reconnut qu'il avait été atteint par six balles que contenait cet obus et par plusieurs éclats.

Deux ouvriers qui se trouvaient à proximité furent blessés par les éclats, le sieur Carpentier Emile, 18 ans, demeurant au Moulin-des-Loups, hameau de Saint-Amand, a reçu un éclat au côté droit. Le sieur Lorthoir Noel, 17 ans, de la Bruyère, hameau de Saint-Amand, a reçu un éclat au mollet gauche.

M. le docteur Gardillon, appelé en toute hâte, a prodigué ses soins aux deux blessés, dont l'état n'inspire pas d'inquiétude.

Brachot, qui était Belge, était âgé de 56 ans, il est marié et père de quatre enfants, sa famille habite Bléharies (Belgique). Son corps a été transporté à la morgue.

Il paraîtrait que les mitrailles que contenait cet obus ont été achetées à un arsenal de l'Etat.

Cet après-midi M. le Procureur de la République et M. le capitaine de gendarmerie de Valenciennes sont descendus sur les lieux pour poursuivre l'enquête commencée par la police locale.

CAMBRAI

L'assassinat de Ligny

Nouveaux détails

Les journaux de Cambrai nous apportent les détails suivants sur la tentative d'assassinat que nous avons signalée dans notre numéro d'hier :

Ce crime a de singuliers points de ressemblance avec le crime d'Ascq.

Il s'est accompli dans la maison de MM. Lévy, fabricants de tissus à Ligny, et a eu pour victime la demoiselle Olive Gabet, âgée de 25 ans, servante de M. Colombet, directeur de cette fabrique.

Jeudi, vers six heures du soir, un individu vêtu assez pauvrement se présenta à Mlle Gabet se disant envoyé par M. le maire de Ligny pour loger chez M. Colombet. La jeune fille lui répondit qu'on ne pouvait loger personne dans la maison, que d'ailleurs il n'y avait pas de place.

L'individu demanda alors la permission de se chauffer un instant dans la cuisine, le temps de manger un morceau de pain et de boire un coup.

Le mendiant entra, se chauffa, mangea et fit semblant de s'endormir.

Ce que voyant, la servante prit peur, appela M Colombet et le mendiant se sauva.

Le lendemain vendredi, à 5 h. 1/4 du soir, un individu frappa à la porte de derrière de la cuisine ; sans se déranger, la servante que la visite de la veille avait engagée à se tenir sur ses gardes, cria : « Qui est là ? »

— « C'est moi ». Deux fois elle posa la question, deux fois elle reçut la même réponse.

Enfin l'individu se décida à dire « je suis envoyé par M. Lévy pour arranger la machine ».

Croyant avoir affaire à un mécanicien, la servante ouvrit.

L'individu demanda : M. Lévy est-il là ? — Non. — M. Colombet est-il là ? — Il est dans son bureau. — Ces messieurs ont-ils soupé ? — Ils ne soupent qu'à sept heures.

— Cela ne fait rien, je ferai le travail tout de même.

Et l'homme fit signe à un individu qui s'était jusque là dissimulé contre le chambranle de la porte.

Tous deux entrèrent en poussant la jeune fille sur la tête de laquelle l'un jeta une couverture, tandis que l'autre la frappait d'un morceau de fer qu'il tenait à la main.

La jeune fille tomba évanouie; les assassins la bâillonnèrent à l'aide d'un essuie-mains et lui serrèrent fortement la gorge avec son propre foulard, puis ils la traînèrent au bord de la cave et la jetèrent à bas des escaliers.

Avant cela ils lui avaient retiré de sa poche son porte-monnaie dont ils avaient vidé le contenu, soit 40 fr. 85, et laissé le porte-monnaie sur la table.

Cela fait, ils visitèrent toutes les pièces de la maison, fouillèrent tous les meubles, prirent une somme de 560 fr. dans la chambre de la servante et s'emparèrent, par précaution sans doute, d'un revolver chargé qu'ils trouvèrent dans la chambre de M. Colombet, et qui a été retrouvé sur une table dans la chambre de la servante.

Ils n'ont emporté ni l'argenterie, ni les montres en or, ni les divers objets de valeur qui se trouvaient dans la maison.

Quand M. Colombet rentra pour souper, il trouva la maison sens dessus dessous, et chercha partout vainement la servante ; la vue du porte-monnaie laissé vide sur la table lui donna la certitude qu'un crime avait été commis.

Il appela quelques ouvriers, envoya chercher le maire et le garde et fit cerner la maison.

C'est au fond de la cave qu'il découvrit sa servante ne donnant pour ainsi dire plus signe de vie.

On la remonta dans la salle à manger, le docteur Robert lui prodigua ses soins et lui fit reprendre connaissance.

Il était 9 heures du soir quand enfin elle revint à la vie.

Peu à peu elle put raconter tout ce qui s'était passé.

Quant aux assassins, ils avaient prudemment pris la fuite.

Mais on a leur signalement. L'un d'eux même a fait il y a quelque temps un séjour à la maison d'arrêt de Cambrai.

Leur signalement a été envoyé télégraphiquement dans toutes les directions.

Le parquet de Cambrai a passé aujourd'hui toute l'après-midi à Ligny.

La fille Gabet va aussi bien que son état le permet. On est certain de la guérir.

DUNKERQUE

Avarice. — Nous avons annoncé qu'une femme, la veuve Noyer, qui habite une cave de la rue des Vieux-Remparts avait été trouvée morte dans son lit. D'après le rapport médical, cette femme est décédée d'une congestion causée par le froid.

Dans la paillasse de son lit, on a trouvé des titres sur l'Etat pour une somme de 1,500 francs. On a également recueilli un portemonnai contenant une forte somme. La veuve Noyer, qui vivait seule a donc été victime de son avarice.

PAS-DE-CALAIS

Annay-sous-Lens. — Depuis quelque temps, le contre-maître de la fabrique au sucre de M. Lecocq remarquait les allures louches au moment de la sortie du nommé Degorgue François, ouvrier turbineur.

A force de surveillance, il parvint à surprendre celui-ci en flagrant délit de vol de sucre.

Des renseignements recueillis, il résulte que cet ouvrier emportait chaque soir chez lui dans un petit sac une certaine quantité de sucre cristallisé qu'il avait soin de choisir parmi la qualité supérieure.

Plusieurs personnes qui ont reçu du produit de ces vols ont été interrogées par la gendarmerie.

Degorgue François qui est âgé de 29 ans vient de rentrer du service militaire où il a subi une peine de quatre ans de prison, pour vol, prononcée par le Conseil de guerre de Paris. A son casier judiciaire figurent en outre six autres condamnations pour le même motif.

Hénin-Liétard. — Dans la nuit du lundi au mardi, un incendie s'est déclaré dans la pailleserie Pavie, rue du Poids. Le feu alimenté par une grande quantité de bois a pris de proportions assez grandes, mais a été vivement combattu par nos courageux habitants. Parmi eux citons tout spécialement, les sieurs Vion, Lemire, Louchet, Allard, Couteau père et fils, surtout ce dernier qui n'en est pas à son coup d'essai et qui en maintes circonstances a déjà donné la preuve de beaucoup de courage. Nous le recommandons à qui de droit.

Les membres de la municipalité étaient des premiers sur les lieux du sinistre.

Les pertes sont évaluées à 5,000 fr.

Lillers. — Hier, à la ménagerie du Hainaut, M. Lardeux, le dompteur, a été attaqué par son lion Sultan qui lui a labouré le bras d'un coup de griffe. Le dompteur a pu heureusement échapper à son terrible adversaire.

APÉRITIF
BANYULS-TRILLES
Vin agréable
tannique, fortifiant et digestif

« Le **VIN DE BANYULS** est le Vin le plus riche en tannin que l'on connaisse. — C'est un Vin de **quinquina naturel**. Tout concourt à lui assurer le premier rang. » *docteur* BOUCHARDAT. »

« Pris en dehors des repas ou au moment de se mettre à table, le **VIN DE BANYULS-TRILLES** est un excellent tonique qui stimule les fonctions de l'estomac et auquel on peut avoir recours dans le cas d'atonie, sans avoir à redouter le plus léger accident. » *Docteur* PROTH. »

Les lignes qu'on vient de lire sont la meilleure des recommandations en faveur de ce produit.

DANS TOUS LES CAFÉS
ET CHEZ LES ENTREPOSITAIRES
Exiger la marque sur la bouteille

TRIBUNAUX

Cour d'assises du Nord

Audience du 23 décembre

Tentative d'assassinat à Petite-Synthe

Un journalier de Petite-Synthe, Louis Debruyne, 47 ans, né à Recques, se présentait le 29 septembre, vers onze heures du matin, chez son gendre, où se trouvait sa femme, qui l'avait quitté depuis plusieurs mois à raison de son inconduite et de ses mauvais traitements. Il lui demanda de reprendre la vie commune, ce qu'elle refusa. Il voulut alors l'embrasser, et, comme elle s'y opposait, il s'élança sur elle un couteau à la main et l'en frappa violemment à la poitrine. Il se porta ensuite à lui-même trois coups de cette arme dans le ventre.

La blessure de la femme Debruyne, malgré sa gravité, n'a pas été mortelle, et l'accusé est lui-même guéri de ses blessures. Il reconnaît avoir eu l'intention de donner la mort à sa femme et de se tuer ensuite. Les plus mauvais renseignements sont fournis sur l'accusé, qui, en juillet dernier, avait déjà menacé de mort sa femme; il est redouté de tous par sa violence. Condamné le 18 février 1882 pour contrebande, il s'était réfugié en Belgique, où il est resté sept ans pour échapper aux conséquences de cette condamnation.

Me Bertin, défenseur, parvient à faire écarter les circonstances aggravantes de préméditation. La Cour condamne Debruyne à **cinq ans de travaux forcés** et le déclare déchu de ses droits de puissance paternelle.

Un bigame

C'est une assez curieuse affaire que celle de bigamie qui amène sur les bancs de la cour d'assises un ouvrier mineur de Waziers, près Douai, le sieur François Dufrois, âgé de 44 ans, veuf en premières noces de Sylvie Chevalier.

Il avait épousé à St-Omer, le 30 mai 1876, Laurence Bétourné ; la mésintelligence ne tarda pas à éclater entre les époux, et, le 15 novembre 1877, le tribunal de Boulogne-sur-Mer prononçait contre l'accusé un jugement de séparation de corps. Le 21 octobre 1885, Dufrois, quoique sachant que sa femme vivait encore se mariait à Lille avec Thérèse Dessauvage et devenait ainsi bigame.

L'inculpé prétend qu'il était de bonne foi et qu'il pensait que son second mariage n'était plus valable, lorsqu'il a contracté sa troisième union; mais l'accusation déclare que ses agissements viennent contredire ses allégations. Lorsqu'il a épousé à Lille Mlle Dessauvage, il s'est bien gardé en effet de parler de son mariage avec Laurence Bétourné; et s'est contenté de produire l'acte de décès de sa première femme.

De plus, un jour qu'il faisait des confidences à son beau-frère Clovis Allart, il lui raconta que sa seconde femme n'était pas morte, mais que, lors de son troisième mariage, il avait pris ses précautions afin qu'il ne lui arrivât rien.

François Dufrois est acquitté.

Défenseur : Me Duhem.

Cour d'appel de Douai

Affaire Desmons contre le «Lillois»

La Cour a confirmé hier sur les plaidoiries de Me Thévenin pour le docteur Desmons et Me Dewimeux pour le *Lillois*, le jugement du tribunal correctionnel de Lille par lequel ce tribunal se déclare compétent.

Le gérant du journal le *Lillois* au sortir de l'audience s'est pourvu en cassation.

LA FUITE DE PADLEWSKY

M. Labruyère et Mme Quercy en Correctionnelle

(Par Dépêches)

Paris, 23 décembre. — La 9e chambre correctionnelle présidée par M. Toutée, juge, aujourd'hui Mme Duc-Quercy, MM. de La Bruyère et Grégoire, par l'entremise desquels Padlewsky a échappé aux recherches de la justice et a quitté le territoire français,